Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 095-219506250-20250407-202501-DE

République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Commune d'US

2025/01

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 avril 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	13

L'an 2025, le 7 avril à 19h , le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur JHONY BOURGIN, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 2 avril 2025 et ont été numériquement communiqués sur le site de la Mairie ce même jour.

Vote	
pour	13
Contre :	0
Blanc :	0

Présents : MM Bourgin, Mme Quillent, M. Bouxirot Mme Sinty, M. Potin, M. Augustin, M. Frénéa, Mme Chéron, Mme Six, Mme Plesse et M. Buxaderas

Excusés : Ont donné pouvoir :
M. Voisin pouvoir à M. Bouxirot,
Mme Dubuisson pouvoir à M. Bourgin,

Absents : M. Vandamme

Secrétaire : Mme Quillent

Acte rendu exécutoire après dépôt Préfecture du Val d'Oise.
Le 7 avril 2025
Et publication du : 7/04/2025

D2025-01
Objet : Vote du CFU 2024

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Bourgin, Maire,et,

Vu, le Code Génréral des Collectivités Territoriales et notamment son article n°242 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu, la présentation faite du budget primitif 2024 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu, le CFU 2024 en lien avec le comptable public,

Considérant, que l'ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice écoulé en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget exécuté établissant la balance générale pour 2024, il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte financier unique tel qu'il est présenté,

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 095-219506250-20250407-202501-DE

République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Commune d'**US**

2025/01

Le conseil municipal constate les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	1 395 353,69 €
Recettes de fonctionnement	1 397 421,46 €
Excédent de l'exercice	2 067,77 €
Excédent reporté de l'année antérieure	1 153 311,95 €
Excédent de fonctionnement	1 155 379,72 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	3 714 600,53 €
Recettes d'investissement	763 460,95 €
Déficit de l'exercice	- 2 951 139,58 €
Excédent d'investissement reporté de l'année antérieure	3 006 358,13 €
Excédent de d'investissement	55 218,55 €

Restes à réaliser

Dépenses d'investissement	335 000,00 €

Ne prenant pas part au vote des élus, Monsieur le Maire quitte la séance,
M. Potin, doyen de l'assemblée, appelle au vote du CFU 2024, sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité, tel qu'il est présenté à l'assemblée le CFU 2024 de la commune,

Le conseil municipal, **constate et approuve** les résultats de l'année 2024 du budget principal :

Excédent de FONCTIONNEMENT :	1 155 379,72 €
Excédent d'INVESTISSEMENT :	55 218,55 €
Restes à Réaliser en dépenses **d'investissement :**	335 000,00 €

Les résultats seront affectés sur le budget primitif 2025 de la commune de Us budget principal,

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Le MAIRE
J. BOURGIN

MAIRIE D'US (Val d'Oise)